

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 mars 2021

PRESENTS (8) : BESANCON Laurent, CHEVASSUS Patrice DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, MOUREZ Jean-Christophe.

Absent excusé : CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, JEANDOT Julie.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUC

0) Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 29 janvier est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Présentation du compte de gestion et du compte administratif 2020 (budget général et budget eau): approuvés à l'unanimité par le CM (en l'absence du Maire).

2° Affectation du résultat budgétaire 2020 (budget général et budget eau): approuvé à l'unanimité par le CM (en l'absence du Maire).

3° Présentation du budget prévisionnel 2021 (budget général et budget eau): voté à l'unanimité par le CM (en l'absence du Maire).

Vote des taux d'imposition 2021 : le CM à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux communaux en vigueur, à savoir :

*taxe foncière sur le bâti : 16,65%, *taxe foncière sur le non bâti : 32,76%.

Cependant, M. le Maire précise qu'en vertu de la réforme fiscale ayant supprimé la taxe d'habitation à compter de cette année, l'Etat a prévu de compenser la perte financière ainsi engendrée pour les communes par le reversement de l'ancienne part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Ainsi, à compter de 2021, les contribuables verront mentionné sur leur feuille d'impôt le nouveau taux qui s'établira pour BLOIS à :

taux communal 2020 (16,65%) + taux départemental 2020 (24,36%) = 41,01%.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des bases de l'impôt, mais une réécriture des taux d'imposition.

4° Financement restauration téléphérique porte-lait:

Afin d'éviter des à-coups au cours de l'année dans la trésorerie communale entre acomptes versés aux entreprises, paiement des factures et versement des subventions, M. le Maire expose la possibilité de souscrire auprès d'un organisme bancaire une ligne de trésorerie.

Cette démarche s'organise hors budget et ne constitue pas un prêt bancaire. Il s'agit d'établir une fluidité dans les mouvements de capitaux autorisée et garantie par la banque afin de permettre à la Commune d'échapper à d'éventuels écueils de trésorerie momentanés.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*autorise le Maire à négocier et contracter avec une banque en vue d'obtenir une ligne de trésorerie de 50.000€.

5° Durée d'amortissement ds compteurs d'eau:

Le CM fixe à 10 ans la durée d'amortissement des compteurs d'eau changés en 2020.

6 ° Travaux d'élagage des chemins communaux:

Après étude de deux devis présenté par M. le Maire, le CM décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BUCHOT-PAGET pour un coût de 3180€. Les travaux seront réalisés à priori dans le courant de l'été.

7° Echange de terrains avec un particulier:

M. le Maire propose de valider l'échange de parcelles prévu avec M. François BRETON par acte administratif. L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*valide la régularisation de l'échange par acte administratif.

*désigne M. Pierre DUC pour signer au nom de la Commune.

8° convention de déneigement du Chaumoï Boivin et d'entretien du mont des Chaumoï:

M. le Maire expose que la convention de déneigement habituellement passée avec la Commune de LA MARRE est à valider pour la saison 2020-2021. En outre, le prestataire habituel assurera selon les mêmes conditions tarifaires l'épierrement à la demande du mont des Chaumoï, hors éboulement ou affaissement majeur.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*accepte les termes de la convention avec la Commune de LA MARRE en matière de déneigement, soit 50€/heure plus 10€/heure d'entretien du matériel, soit un total de 60€/heure.

9° Affouage printemps 2021:

M. le Maire indique qu'un affouage constitué de branchages est proposable aux habitants ce printemps, dans les côtes de l'Abeille et du Chaumoï Boivin.

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité :

*fixe le prix de l'affouage à 1€ le stère empilé pour le printemps 2021.

Des affiches spécifiques seront apposées aux portes-affiches, les inscriptions se feront en mairie.

10° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).

Finances : ébauche du budget 2021. Aménagement du territoire : modifications service du SPANC ; Voirie : inscription à l'offre du Céréma : inventaire des ponts. Culture : offres médiathèques et bibliobus, animations diverses.

11° Questions diverses :

11.1 : Don d'un chêne pour la reconstruction de Notre-Dame de PARIS.

M. le Maire informe les élus que la Commune s'était portée candidate pour offrir un chêne de la forêt communale en vue de participer à la reconstruction de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de PARIS. L'ONF et France Bois Forêt ont effectué un repérage le 5 mars, mais aucun des arbres pressenti ne présentait finalement les caractéristiques requises.

11.2 : E-Cartes-avantage-jeunes.

M. le maire évoque la possibilité d'acheter des cartes-jeunes pour les enfants et adolescents du village. Après réflexion, le CM à l'unanimité décide :

*d'offrir à tous les ayants droits la carte-jeunes 2021/2022,

*de fixer la fourchette d'âge des bénéficiaires à 6 ans minimum et 20 ans maximum.

Les enfants intéressés ou leur parents feront la demande en Mairie au plus tard pour le **1 juillet prochain**.

11.3 : Travaux de dérasement sur la RD 204.

M. le Maire explique que des travaux de dérasement sur les bas côtés de la RD 204 entre NEVY-SUR-SEILLE et BLOIS-SUR-SEILLE auront lieu pendant 1 mois à partir du 15 mars.

11.4 : Tour cycliste du Jura.

M. le Maire confirme le passage de la course le samedi 17 avril dans le village et dans le Mont du Chaumoï vers 15h. L'organisation sollicite **4 bénévoles** auprès de la population locale pour assurer la sécurité des coureurs. Merci aux personnes intéressées de contacter rapidement le Maire.